



FFBOXE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021 / 2022

AU PLUS PRÈS DES BOXEURS



FRA



SOMMAIRE

1.	RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE.....	1
-----------	---	----------

2.	RAPPORT DES COMMISSIONS.....	3
2.0	FRENCH MMA FEDERATION.....	4
2.1	LIGUE NAT. BOXE PROFESSIONNELLE.....	6
2.2	COM NAT. DE BOXE AMATEUR.....	8
2.3	COM NAT. DE BOXE EDUCATIVE ASSAUT.....	10
2.4	COM NAT. DES OFFICIELS.....	11
2.5	COM NAT. MÉDICALE.....	14
2.6	COM FED. DES FINANCES.....	17
2.7	COM FED. DE L'EMPLOI ET DES FORMATIONS.....	18
2.8	COM FED. DISCIPLINAIRE D'APPEL DE 1ère INSTANCE.....	22
2.9	COM FED. DISCIPLINAIRE D'APPEL.....	23
2.10	COM FED. DU DEV. DU MARKETING ET DE LA COM.....	26
2.11	COM FED. RSO.....	31
2.12	COM FED. JURIDIQUE STATUTS ET REGLEMENTS.....	34
2.13	COM D'ETHIQUE.....	36

3.	COMMUNICATION.....	39
3.1	SITE WEB.....	40
3.2	MÉDIAS SOCIAUX.....	41
3.3	NEWSLETTER.....	43
3.4	FRANCE BOXE.....	44
3.5	ÉVÉNEMENTS.....	45

4.	RAPPORT FINANCIER 2021.....	47
4.1	BILAN.....	49
4.2	COMPTE DE RÉSULTAT.....	51
4.3	RÉSULTAT DÉTAILLÉ ET PRÉVISIONNEL 2022.....	56

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

MARIE-LISE ROVIRA



EDITO

Malgré des exigences sanitaires accrues avec l'instauration du pass sanitaire puis du pass vaccinal et l'intrusion d'une 5ème vague de COVID 19 venue perturber le début de l'année 2022, chacun a su « se retrousser les manches » afin que la saison 2021/2022 s'annonce comme celle de la renaissance.

Marie-Lise Rovira

VIE INSTITUTIONNELLE

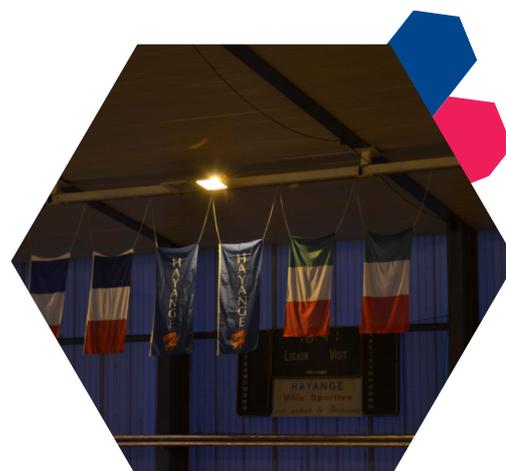
- ELECTION A LA LNBP
- LE CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN
- INSTALLATION DE LA COMMISSION JURIDIQUE STATUTS ET REGLEMENTS
- LE CONTRAT DE DELEGATION POUR LA BOXE ET LE MMA
- CONVENTIONS/PARTENARIATS

VIE FÉDÉRALE

- UNE ACTIVITE RELANÇÉE MALGRE LES CONTRAINTES IMPOSEES PAR LA CRISE SANITAIRE
- RESSOURCES HUMAINES : DE NOUVELLES FORCES VIVES POUR LA FFBOXE
- LE CONTRAT D'OBJECTIFS ENTRE LA FFBOXE ET LES COMITÉS REGIONAUX
- LE PROJET SPORTIF FEDERAL (PSF) CAMPAGNE 2022
- LA FFBOXE POURSUIT SA TRANSFORMATION NUMERIQUE

INTERNATIONAL

- NOS COLLECTIFS SUR TOUS LES FRONTS
- L'AIBA DEVIENT INTERNATIONAL BOXING ASSOCIATION (IBA)
- NOUVELLE GOUVERNANCE A L'EUBC
- DEUX REPRÉSENTANTS À L'EBU
 - D.NATO -> MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 - R.DOLPIERRE -> MEMBRE DE LA COMMISSION DES CLASSEMENTS



02. | RAPPORT DES COMMISSIONS



FRENCH MMA FEDERATION

REPRÉSENTANT ÉLU DU COMITÉ DIRECTEUR : SERGE PAUTOT

◆ RAPPORT D'ACTIVITÉ SAISON 2021-2022

Renouvellement de la délégation ministérielle relative au MMA, par arrêté en date du 28 mars 2022 (JO du 31 mars 2022) jusqu'au 31 décembre 2025, date à laquelle cette discipline devrait pouvoir accéder à son autonomie. Ce renouvellement par le ministère des Sports constitue indéniablement une grande marque de confiance et la reconnaissance de la qualité du travail accompli depuis l'arrêté du 03 janvier 2020 accordant la délégation à notre Fédération.

Les codes sportifs et RTS (règles techniques et de sécurité) ont été validés par le ministère et ce sont les seuls textes applicables pour la pratique du MMA. Les règlements qui seraient pris par d'autres institutions sportives sont sans aucune valeur et ne doivent en aucun cas être appliqués. Les dispositions des articles L. 131-14 et R. 131-25 et R. 131-26-2 donnent « force de loi » aux textes rédigés par notre fédération et approuvés par le ministère.

La Fédération a organisé les premiers championnats de France de MMA amateurs les 07, 08 et 09 janvier 2022 à Evry-Courcouronnes et dans la foulée, à participé aux Championnats du monde IMMAF qui se sont déroulés à Abu Dhabi à la fin du même mois avec quatre compétiteurs.

Répartition des licences, au nombre de 1937, par type :

- Licences MMA loisir : 567 (soit 38,2 %)
- Licences MMA Cutman : 30 %
- Licences MMA amateur : 587 (soit 39,5 %)
- Licences membres dirigeants : 2,5 %
- Licences encadrants : 2,8 %
- Licences combattants professionnels : 170 (soit 11,4 %)
- Licences combattants étrangers : 1,8 %

Répartition des clubs par région (141 affiliations) :

- Auvergne-Rhône Alpes : 10
- Bourgogne Franche-Comté : 6
- Bretagne : 6
- Centre Val de Loire : 5
- Corse : 2
- Dom-Tom : 5
- Grand Est : 2
- Hauts-de-France : 14
- Île-de-France : 33

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- Normandie: 5
- Nouvelle Aquitaine: 14
- Occitanie: 14
- Pays de la Loire: 7
- Provence-Alpes-Côte d'Azur: 10
- Autres: 8

Organisations de passages de grades pour structurer et développer la discipline :

- Pour la saison 2021/2022 : 513 inscriptions au passage de grade dont 490 payantes ;
- Pour chaque passage de grade, une augmentation moyenne de 42 nouvelles licences est observée ;
- Tarif d'une présentation au passage de grade de 10 euros et les grades sont obligatoires pour l'inscription en formation et compétition ;
- Il existe plusieurs niveaux de grades, ainsi un(e) licencié(e) doit valider plusieurs grades au cours de son parcours de pratiquant(e) pour arriver au grade noir ;
- 8 sessions (3 Idf, 2 PACA, 1 Nord, 1 Centre, 1 Occitanie) sont organisées le troisième mois de chaque trimestre.

Objectif, suite à la délégation renouvelée, d'intégrer un maximum de CREPS sur le territoire afin d'augmenter et développer les formations d'entraîneurs, d'officiels, les passages de grades ou encore, les compétitions de zones amateurs. Pour cela, la FMMAF investit dans des surfaces mobiles permettant de déployer l'offre du MMA sur un maximum de régions.

Le règlement général de la FMMAF s'est vu modifié en comité directeur. La Commission sera mise en place dès l'automne 2022, sachant que ce règlement a été voté lors de l'Assemblée générale de la FFBoxe du 05 septembre 2020 (et actualisé lors de l'AG FFBoxe du 25/09/2021).

Le ministère des Sports a validé l'octroi de 4 cadres techniques dédiés au projet MMA (un recrutement par an jusqu'en 2025). De plus, un stagiaire en communication/marketing/sponsoring vient renforcer l'équipe et travaillera avec l'agence Mellowsport (spécialisée en communication/marketing du sport) pour valoriser le projet.

LIGUE NATIONALE DE BOXE PROFESSIONNELLE

PRÉSIDENT : ROBIN DOLPIERRE

OBJECTIFS

Valorisation du Championnat de France
Privilégier les combats Franco/Français
Augmentation du nombre des licences de boxeurs Professionnels
Nouvelles compétitions ou nouveau tournois

REALISATIONS

Remise du code sportif professionnel à jour
Règlement pour les Compétitions 2022
Mise en place d'une réunion technique lors des Finales des compétitions et Championnat de France professionnels.
Critères des combats (Elite1 Elite2 et Elite3)
Critères pour les boxeurs étrangers



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA LNBP

La boxe professionnelle repart d'un bon pied.

265 boxeurs professionnels licenciés actuellement
1 Championne du Monde féminine WBO (S. LEFEBVRE)
1 Championne EBU Féminine (P. PETERLE)
5 boxeuses Co-Challenger EBU
3 Champions EBU (M. BAUDERLIQUE, K.SADJO, ET Y. MENDY)
4 Champions EU (BALESTA, G. TAMBA, T. FAURE et J.J. OLIVIER)

De Juin 2021 à Décembre 2021 -> 26 Championnats de France
Depuis Janvier 2022 -> 10 Championnats de France

181 réunions de boxe.
(Saison 2021/2022 (Avril))

◆ RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA LNBP

La boxe professionnelle repart d'un bon pied.

Nous constatons une bonne reprise des organisations, des titres, et des nouvelles licences malgré l'obligation de nos ELITES a obtenir le statut d'auto-entrepreneur.

La FF Boxe a maintenu la remise des 50% sur les taxes jusqu'à fin Juin 2022.

Nous sommes en discussions sur les nouveaux tarifs de ces taxes pour mieux les adapter aux combats et la LNBP fera une proposition à ce sujet.

Les compétitions vont reprendre. Les inscriptions sont très en baisse mais le combat Franco-Français fait peur aux boxeurs. L'époque est aux rencontres Français étrangers de faible valeur pour garder un palmarès vierge de toute défaite...

Les nouveaux « Match maker » ou « Agent » des boxeurs vont devoir se mettre dans les règles. (Passage d'examen et licence)



COMMISSION NAT. DE BOXE AMATEUR

PRÉSIDENT : TONI SALVATORE

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Simon ANDRIEU
- Mehdi GUEHRIA
- Mokhtar HADJRI
- Patrick MALLAIZEE
- Abderrahim OUAJIF
- Samy PENA
- Pietro PILI
- Jean-Marie THOMAS

MISSIONS

La CNBA a dans ses attributions :

- les conditions de délivrance et de retrait des licences de Boxe amateur ;
- le développement et le contrôle de la Boxe amateur ;
- l'élaboration du règlement des compétitions nationales de Boxe amateur, l'ordonnancement et le contrôle de l'organisation de ces compétitions ;
- le contrôle de la régularité des règlements des épreuves et challenges proposés par les Comités régionaux.

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

◆ Rapport CNBA saison 2021/2022

Malgré les restrictions liées au COVID, La CNBA a mis en place, au cours de la saison 2021/2022, les compétitions suivantes :

- Championnat de France Seniors Hommes et Femmes.

Les 211 sélectionnés (59 SF + 152 SH) ont disputé 194 combats.

Dans le but d'éviter la multiplication des déplacements, le championnat a été organisé sur deux week-end. Pour la première fois, la fédération a organisé dans son ensemble un tour du championnat (1/8 et 1/4 à Eaubonne).

Pour la saison prochaine, on souhaite garder le même schéma sur 2 week-ends (1/16 - 1/8 et 1/4 - 1/2) mais organiser séparément les finales SH et SF.

- Championnat de France Juniors et Critérium National Amateur Cadets/Cadettes

Les sélections (97 juniors dont 26 filles et 94 cadets dont 21 filles) ont disputé 159 combats. Initialement prévus en janvier, les dates ont été repoussé par crainte de restrictions COVID. Les clubs et comités ont profité de ce report pour organiser et ainsi étoffer le palmarès de leurs boxeurs ce qui a permis à la CNBA après une étude des palmarès de retenir 191 boxeurs et boxeuses, tout en gardant les minimas requis.

La CNBA remercie les clubs et comités organisateurs pour leur investissement et le respect du cahier des charge malgré des délais d'organisation très court.

Je tiens à remercier tous les membres de la CNBA qui tout au long de la saison, ont œuvré sans compter leur temps et ceci dans un esprit d'équipe au service de la boxe.

Pour la première fois, la FFB a organisé une phase des championnats de France, et la CNBA a répondu présent pour le bon déroulement de cet évènement.

COMMISSION NAT. DE BOXE EDUCATIVE ASSAUT

PRÉSIDENT : BOUCHAÏB CHADDI

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Anthony BRARD

- Guy ROUX

- Claude DEVIENNE

- Rachid HALLAF

- Aurélie L'HERMITTE

- Marie-José ROBIN

CRITÉRIUMS NATIONAUX

- Organisation des critères nationaux BEA filles et garçons :
 - Critérium national BEA féminin : du 1er au 03 avril 2022 (La Pommeraye - Pays de la Loire)
 - Critérium national BEA masculin : du 15 au 17 avril 2022 (La Pommeraye - Pays de la Loire)
 - 4 rings au total
 - Plus de 100 participants

FAITS NOTABLES

Le Code Sportif de la Boxe Educative Assaut a été actualisé

COMMISSION NAT. DES OFFICIELS

PRÉSIDENTE : SÉVERINE GOSSELIN

MEMBRES DE LA COMMISSION

- | | |
|---------------------|---------------------|
| - Michèle ARBOUIN | - Noël MONNET |
| - Patrick BAILLIVET | - Abderazzak MOUHNI |
| - Emmanuel BOUVET | - Stéphane NICOLO |
| - Bertrand CHAGNOUX | - Jackie QUEANT |
| - Robin DOLPIERRE | - Fabrice ROSA |

MISSIONS

La CNO a dans ses attributions :

- Suivre constamment les résultats donnés par l'application des règlements au cours des réunions et d'en faire la critique ;
- Proposer au Comité directeur ou à son Bureau directeur, toutes modifications utiles aux règlements et codes sportifs,
- Promouvoir les chronométreurs et présentateurs ;
- Élaborer et appliquer un programme de recrutement de juges, arbitres, délégués de réunion, chronométreurs ;
- Procéder à leur instruction et à leur perfectionnement ;
- Organiser les examens des juges-arbitres nationaux, interrégionaux, régionaux et des délégués de réunion nationaux.

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

COMPTE RENDU DES ACTIONS DE LA CNO PENDANT L'ANNÉE 2021

La saison 2021/2022 a été une saison de remise en route de notre commission après les différentes périodes de restrictions sanitaires liées à la COVID-19.

Nous avons fonctionné essentiellement par visio-conférences et avons mis en place différents groupes de travail pour identifier les besoins et problématiques en rapport avec les prérogatives de la CNO.

En priorité :

- Mise à jour des codes sportifs, du manuel des officiels et des règlements généraux ;
- Répartition des désignations
- Charte de déontologie des officiels ;
- Reprise des formations d'officiels ;
- Mise à jour des documents de réunion.

Mise à jour des codes sportifs et règlements.

La mise à jour du code sportif BEA, a été faite en concertation avec la CNBEA, celle du code sportif amateur en se référant au règlement de l'IBA et en collaboration avec la CNBA pour ce qui est des spécificités de la pratique pour certaines catégories et de la législation française.

Le code sportif de la boxe professionnelle a été mis à jour en se référant aux règles de l'EBU et en tenant compte des spécificités de la pratique sur notre territoire et de la législation française.

Le manuel des officiels n'a pas été mis à jour depuis 2016, ce qui le rend obsolète. Il est en cours de finalisation. Il entrera en vigueur à partir de septembre 2022.

Les règlements généraux, certains points sont en cours de révision avec la collaboration de la commission juridique.

Répartition des désignations

Boxe amateur : Emmanuel BOUVET

Boxe professionnelle : Robin DOLPIERRE

International amateur : Séverine GOSSELIN

DOM-TOM : Séverine GOSSELIN

Il a été décidé que sur l'ensemble des compétitions nationales amateur et professionnelles, aucun juge arbitre ne sera désigné sur un combat dans lequel un boxeur ou une boxeuse de son comité régional participera.

Reprise des formations d'officiels

La formation et le développement des fonctions d'officiels sont nos priorités.

Nous souhaitons une uniformisation des formations jusqu'au grade de régional sur l'ensemble du territoire. Pour y parvenir, la CNO souhaite travailler en collaboration avec les CRO.

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

COMPTE RENDU DES ACTIONS DE LA CNO PENDANT L'ANNÉE 2021

Pour répondre à une recommandation ministérielle et pour ouvrir la fonction de juge aux personnes à mobilité réduite, la fonction de juge se détache de celle de juge arbitre. Il en découle une réforme des formations qui permet de valider les compétences de juge et celle de juge arbitre.

Cette réforme a été appliquée à la certification du grade inter régional qui s'est déroulée du 6 au 8 avril 2022 au cours du Championnat de France Universitaire.

Quatorze candidats se sont présentés : 11 ont validé la fonction de juge arbitre interrégional et 3 celle de juge interrégional.

Mise à jour des documents de réunion

Le groupe de travail, a dans un premier temps fait un état des lieux.

Il a été constaté que les documents utilisés sur le territoire n'étaient pas identiques dans toutes les régions.

Il a été décidé d'uniformiser l'ensemble des documents et plus spécifiquement les bulletins de pointage, les procès-verbaux de réunion et plus particulièrement les procès-verbaux numériques amateurs et professionnels. Ils entreront en vigueur à compter de septembre 2022.



COMMISSION NATIONALE MÉDICALE

PRÉSIDENTE : MARYANNICK MACHARD-LEPENNETIER

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Perrine CAPRON
- Jean-Pierre CHANSIGAUD
- Nourredine FERRAH
- Jean-Louis LLOUQUET
- Jean MARTINEZ
- Gilles COHEN
- Jason PENIN
- Abdelhamid SAIDI
- Amine MOKHTAR
BENOUANNE

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

◆ COMPTE RENDU DES ACTIONS DE LA CNM PENDANT L'ANNÉE 2021

La Covid 19 a perturbé notre vie fédérale, en neutralisant les rassemblements, le maintien des galas, et tout simplement les entraînements dans nos clubs.

La CNM a régulièrement réactualisé les protocoles sanitaires pour informer nos boxeurs et les sensibiliser aux gestes barrières, ce qui a très souvent été vécu comme une contrainte plus qu'une protection.

L'élection d'un nouveau Président de la FF Boxe, Dominique NATO, m'a permis de continuer mon rôle de médecin fédéral, et de rester Présidente de la CNM. Une nouvelle équipe de six médecins, d'un kiné, et de deux coopteurs, dont un pour le MMA, s'est mise en place et chacun a choisi le rôle qu'il envisageait exercer au sein de la CNM.

Nous nous sommes réunis trois fois : deux fois en visioconférence, les 11/02/2021 et 27/07/2021, et une fois en présentiel le 23/09/2021. Nous avons réactualisé le statut de médecin de ring, son rôle avant, pendant et après les combats. Un tableau de blessures les plus fréquemment rencontrées, ainsi qu'une trousse de secours type, les principaux gestes médicaux rencontrés, leur listing, et leur traitement, ont été élaborés pour permettre à des médecins d'accepter des gardes de ring. Problème récurrent à chaque gala.

Un d'entre nous s'est chargé de participer à toutes les actions de la lutte anti-dopage. Un autre, d'intervenir dans l'enseignement de toutes les formations de prévôts, juges, des officiels, entraîneur, sport santé, prescri' boxe, aux fins de jouer notre rôle de prévention.

Une autre action est en place pour mieux connaître le SHN hors pôle et nous permettre de cadrer leur SMR.

D'autres sujets restent toujours notre préoccupation : les commotions cérébrales, la possibilité de laisser combattre les boxeurs atteints de HIV, et Hépatite, à dose indétectable.

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

◆ COMPTE RENDU DES ACTIONS PENDANT L'ANNÉE 2021

Un autre grand moment a eu lieu du 4 au 8 juin 2021 : le TQO à Villebon sur Yvette, sélection pré olympiques: 164 boxeurs étaient présents, 159 combats, 44 pays, quatre médecins internationaux, trois médecins locaux (deux membres de la CNM , avec une application draconienne des protocoles sanitaires. Nous avons eu 17 coupures (1/20 combats), dont 5 ont pu recombattre et gagner, une seule suture a lâché. Un abandon par jet de l'éponge, un KO Knock down flash sans commotion.5 Evaluations de commotion par Scat 5, aucune de retenue. Notre équipe de France a fait des prestations très correctes, ce qui nous laissait entrevoir quelques médailles. Malheureusement le travail effectué par nos boxeurs et leurs encadrants n'a pas donné le résultat qu'ils méritaient.

Cette manifestation a été grandiose, et a été un exemple d'organisation pour les jeux 2024.



COMMISSION FED. DES FINANCES

PRÉSIDENT : MOULOU D BOUZIANE

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Laurent BOHARD

- Eric GODEY

- Ouahib FRIYED

- Bruno PETRACCO

MISSIONS

La commission des Finances est élue par les membres du Comité directeur. La durée de son mandat est de 4 ans. Elle se réunit deux fois par an, et plus si nécessaire, quinze jours avant la date de la réunion les membres sont rendus destinataires des documents financiers réglementaires. Son action concerne les domaines suivants :

- Bonne tenue des comptes ;
- Respect des engagements ;
- Equilibre financier de l'exercice ;
- Etude des contentieux ;
- Proposition à faire au Comité directeur

ÉVÉNEMENTS NOTABLES

- Constitution de l'appel d'offre relatif au changement de cabinet d'expertise comptable (et gestion des paies)
- Travaux en cours relatifs à l'actualisation du règlement financier
- Travaux effectués sur l'actualisation des notes de frais fédérales
- Collaboration à l'élaboration des comptes 2021 et du budget prévisionnel 2022
- Contribution aux modifications de fonctionnement du financement des formations
- Contribution à la formalisation du contrat d'objectifs FF Boxe-CR

COMMISSION FED. DE L'EMPLOI ET DES FORMATIONS

PRÉSIDENT : DANIEL LEMOINE

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Michel DAMOUR

- Jean-Paul DUTRUCH

- Jérémy DENIS

- Emilie FREDONIE

MISSIONS

La CFEF a dans ses attributions :

- la mise en place et le développement d'initiatives et de structures organisationnelles visant à optimiser la professionnalisation d'entraîneurs et d'animateurs ;
- l'organisation, le développement et le contrôle (en coordination avec les autres commissions nationales concernées) de toutes les actions de formation en direction des boxeurs, des entraîneurs, des officiels et des dirigeants ;
- le développement de la pratique, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de licenciés et du nombre de clubs au moyen des actions de formation et de toutes autres actions (diffusion d'informations, publication de documents, actions de terrain, accompagnement de démarches identifiées ...).

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DE L'EMPLOI ET DES FORMATIONS SAISON 2021-2022

Formations Prévôt Fédéral et Assistant boxe

Cette saison sportive 2021/2022 est encore impactée par la crise sanitaire mais l'expérience acquise et les innovations mises en place lors de la saison précédente nous permettent de mieux nous adapter aux fluctuations des exigences sanitaires - Grâce à la visioconférence, aux stages en présentiel et au travail plus élaboré en Formation Ouverte à Distance, il est permis de maintenir un niveau correct de formation et un bon niveau d'exigence de travail personnel. Qu'il nous soit permis à cette occasion de remercier la nouvelle secrétaire des formations et le CTN référent Prévôt pour assumer avec brio la lourde charge administrative que la situation actuelle impose.

Assistant boxe

A ce jour cinq régions ont organisé une formation Assistant Boxe pour un total de 115 diplômés, 26 en 2021, année du lancement et déjà 63 en 2022, ce qui prouve la justesse de la création de ce niveau de formation qui correspond aux besoins des clubs et au niveau consenti d'investissement des bénévoles.

Prévôt fédéral – Saison 2022

L'activité des clubs en 2020/2021 s'était considérablement réduite et le nombre des licenciés s'était effondré – Quoique privés du face à face pédagogique nous avons pu maintenir en distanciel une formation de qualité. Les conséquences perdurent encore aujourd'hui pour cette année 2022 comme l'indiquent les chiffres :

-7 centres régionaux et 4 centres nationaux qui assument en tout 16 formations (1er et 2ème cycle du Prévôt Fédéral)

-246 stagiaires inscrits, 1er cycle et 2ème cycle, contre 392 stagiaires en 2021 – soit 146 stagiaires Prévôt en moins !

-20 formateurs titulaires pour le Prévôt Fédéral (3 femmes et 17 hommes) contre 31 en 2021 soit 11 formateurs en moins ! Cette diminution s'explique par la baisse du nombre des stagiaires mais aussi par l'obligation du Pass-sanitaire qui a éliminé certains d'entre eux, réfractaires à la vaccination.

Réforme des Formations fédérales

Le format actuel de la formation Prévôt étalé sur deux années entrecoupées par la grande période creuse des vacances, ne semble plus aujourd'hui être adapté aux besoins immédiats des clubs, aux moyens informatiques actuels et aux équivalences souhaitées avec d'autres diplômes.

C'est pour cette raison que les membres de la Commission Nationale des Formations avec l'aide et l'avis des CTN concernés, ont été invités par notre Président National à réfléchir sur les cursus des deux niveaux de formations fédérales, Prévôt et Assistant Boxe, afin d'adapter et moderniser notre approche pédagogique.

Dès le départ notre réflexion a été encadrée par deux exigences, tout d'abord de proposer une formation Prévôt tout aussi qualitative mais sur une période plus courte d'un an et ensuite d'améliorer l'ASB pour qu'il devienne un pré requis à l'entrée en formation Prévôt.

Après plusieurs réunions en visioconférence où tout le monde a pu s'exprimer et après beaucoup de corrections dans les différents tableaux proposés, il semblerait que la commission soit arrivée à un travail abouti avec un nouveau schéma des formations qui sera proposé très prochainement au Comité Directeur de la FF Boxe.

Elaboration d'une charte de déontologie

A la demande de la commission Ethique, notre commission a élaboré une charte de déontologie de l'entraîneur de boxe - Cette charte qui s'impose comme un code de vie et de bons comportements des entraîneurs devra aussi à l'avenir être inculquée aux stagiaires dès leur entrée en formation.

Formations BPJEPS et PF+BPJEPS

BPJEPS

Sur la saison sportive 2021/2022, seuls trois centres ont été ouverts : IDF/ NAQ / AURA
En effet, le nombre de candidatures a chuté cette année, et le centre des Hauts de France n'a pas pu ouvrir, faute de stagiaires

Une demande d'habilitation a été déposée auprès de la DRAJES Bretagne toutefois les nombreuses révisions demandées n'ont pas permis l'ouverture de ce centre sur la saison 2021/2022.

45 candidats ont été reçus aux tests de sélection et 39 poursuivent actuellement leur cursus. Les résultats seront disponibles fin Juin début juillet.

Des problématiques sont régulièrement rencontrées sur la formation BPJEPS (Absence d'investissement des tuteurs/trices, défaillance des stagiaires à remplir les questionnaires, suivi administratif laborieux sur certains centres, absence de certains formateurs/trices aux réunions pourtant obligatoires...)

Le service des formations dénombre également davantage d'abandons en cours de saison par rapport aux années précédentes (pour raisons personnelles ou en raison d'un casier judiciaire ne permettant pas l'encadrement), ainsi que de demandes de modification de centres à traiter individuellement, ce qui occasionne une augmentation du volume de travail du département administratif.

Prévôt Fédéral+BPJEPS

La première édition de la formation PF+BP en 1 an est actuellement en cours et dénombre 9 stagiaires. Le cycle Prévôt Fédéral se terminera en Mai, et les résultats de cette formation seront disponibles en Décembre. Il conviendra alors de dresser le bilan de cette formule et d'y apporter les ajustements nécessaires.

Une fois ce bilan effectué, il pourra être considéré de proposer deux sessions sur le territoire. Le cas échéant, la communication sur cette formation professionnalisante devra être développée pour atteindre et séduire un plus grand nombre de candidats.



COMMISSION FED. DISCIPLINAIRE DE 1ERE INSTANCE

PRÉSIDENT : ALAIN BOULARD

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Géraldine FILLOUX

- Mario MENARA

- Christian LIGNEUL

- Charles MERLEN

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- 02 juin 2022 : 1ère réunion de la commission -> étude de trois dossiers disciplinaires.
- En lien permanent avec le comité d'éthique.
- Travaux communs avec la commission fédérale juridique, statuts et règlements relatifs à l'actualisation du règlement fédéral disciplinaire.
- Collaboration avec la commission nationale médicale.

PRÉROGATIVES DE LA COMMISSION

La commission est compétente pour prononcer des sanctions à raison des faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la Fédération française de boxe, de ses organes déconcentrés ou, le cas échéant, de la ligue professionnelle et commis par une personne physique ou morale (structures affiliées à la FF Boxe, licenciés, personnel administratif agissant pour la discipline).

COMMISSION FED. DISCIPLINAIRE D'APPEL

PRÉSIDENT : GÉRARD DANGLADE

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Gérard LAUCUSSE

- Marc PAPILLION

- Nicolas LIGNEUL

- Louissette PAUTOT

MISSIONS

Les décisions des Commissions Disciplinaires de première instance peuvent être frappées d'appel devant la CFDA :

- Le licencié sanctionné et le cas échéant les personnes investies de l'autorité parentale ;
- L'association sportive affiliée à laquelle appartient le licencié sanctionné par l'intermédiaire de son représentant statutaire ;
- L'association sportive sanctionnée par l'intermédiaire de son représentant statutaire ;
- Le Président de la FF Boxe concernant les décisions prononcées par la Commission Fédérale Disciplinaire ou toute personne licenciée à la FFB dûment mandatée par lui ;
- Le Président du comité Régional concernant les décisions prononcées par la Commission Régionale de discipline institué au sein du Comité Régional qu'il préside ou toute personne licenciée à la FF Boxe dûment mandatée par lui.

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

◆ Rapport d'activité de la commission fédérale disciplinaire d'appel

La commission fédérale disciplinaire d'appel est composée de cinq membres et a été constituée pour la période quadriennale 2021-2024.

Elle connaît en appel les affaires jugées en première instance par les commissions régionales de discipline des comités régionaux ainsi que les affaires jugées en première instance par la commission fédérale de discipline.

Elle fonde ses décisions en faisant application du règlement disciplinaire de la Fédération française de boxe. Elle est compétente en appel pour prononcer des sanctions à raison de faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la Fédération française de boxe et de ses organes déconcentrés commis par une personne physique ou morale à la date de la commission des faits.

Les membres de cet organe disciplinaire se prononcent en toute indépendance et ne peuvent pas recevoir d'instructions. Elle se réunit sur convocation du Président qui en cas de partage égal de voix à voix prépondérante.

Il convient de rappeler que la commission fédérale disciplinaire d'appel statue en dernier ressort et se prononce au vu du dossier de première instance, de productions en appel dans le respect du principe du contradictoire.

Elle doit toujours se prononcer dans un délai de quatre mois à compter de l'engagement initial des poursuites. Les sanctions applicables sont prévues par les dispositions du règlement disciplinaire de la Fédération française de boxe.

La commission fédérale disciplinaire d'appel s'est réunie le 27 août 2021 et a été amenée à statuer sur deux dossiers le 27 août 2021.

Il s'agissait de deux dossiers dans lesquelles des appels avaient été interjetés à la suite de deux décisions du 19 juin 2021 de la commission de discipline du comité régional Auvergne Rhône Alpes.

Cette commission régionale de discipline avait prononcé à l'encontre de deux licenciés une interdiction d'être licencié ou affilié à la Fédération française de boxe pour une durée d'une année ferme et de participer à des manifestations sportives pour une durée d'une année ferme. Il était reproché à ces deux licenciés des agissements contraires à la morale, à l'éthique et à la déontologie sportive portant atteinte à l'image, à la réputation et aux intérêts de la Fédération française de boxe.

Il s'agissait de mails portant des accusations graves et renouvelées à l'encontre de représentants d'un comité départemental.

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Les griefs qui leur étaient reprochés concernaient également une usurpation de fonctions et l'envoi de mails sans discernement à des clubs, à des licenciés ainsi qu'à des autorités politiques locales administratives et judiciaires créant un climat de suspicion. Par deux décisions du 27 août 2021 la commission fédérale disciplinaire d'appel a confirmé la décision de première instance pour l'un et la réduite pour l'autre licencié.

Ils ont exercé un recours contre ces deux décisions auprès du Président de la conférence des conciliateurs du comité national olympique et sportif français (CNOSF) L'audience de conciliation s'est déroulée le 30 septembre 2021.

Deux propositions de conciliation sont intervenues :

La première en date du 22 octobre 2021 proposant pour l'un des licenciés de limiter l'interdiction de participer directement ou indirectement à l'organisation, au déroulement des compétitions, autorisées par la Fédération française de boxe et de ramener l'interdiction d'être licencié pour une durée de trois mois assortis du sursis. La seconde proposition en date du 25 octobre 2021 tendait à limiter l'interdiction de participer directement ou indirectement à l'organisation, au déroulement des compétitions ou manifestations sportives uniquement à celles autorisées par la Fédération française de boxe et de ramener l'interdiction d'être licencié pour une durée d'un an dont six mois assortis du sursis.

Par conséquent, les sanctions qui avaient été prononcées par la commission fédérale disciplinaire d'appel ont fait l'objet de propositions de sanctions minorées par le CNOSF.

COMMISSION FED. DU DEVELOPPEMENT, DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION

PRÉSIDENTE : AZIZA OUBAITA (JUSQUE MARS 2022)

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Alain BORLA-CART

- Philippe HAAG

- Anouk GRAUX

- Alain MOREAU

RECRUES ET STRUCTURATION

SERVICE COMMUNICATION FF BOXE

Jérémy WHYTE
Chargé de communication

Assel BOUCENNA
Chargé de communication

NOUVELLE RECRUE
DEPUIS MARS 2022

Michel BEUVILLE
Rédaction et administration
site web

NOUVEAUX PRESTATAIRES
Depuis Septembre 2022

Alexandre TERRINI
Rédacteur en Chef adjoint
FRANCE BOXE et rédacteur
site web

CREW-UP
AGENCE DE RELATIONS PRESSE

Géraldine LIZARD
Responsable RP

Léa COTTE
Assistante RP

AGENCE
Depuis Janvier 2022

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

◆ DATES DE RÉUNIONS AU SIEGE

- 8 SEPTEMBRE 2021
- 16 FEVRIER 2022

◆ ACTIONS

SE REPORTER A LA PAGE 39 - PARTIE COMMUNICATION



MARKETING

NOUVEAU PARTENARIATS CONCLUS



EQUIPEMENT SPÉCIFIQUE / TECHNIQUE



EQUIPEMENT TEXTILE / REPRÉSENTATION



EQUIPEMENT SPÉCIFIQUE

CENTURY 21 CHAMPIONNATS DE FRANCE AMATEURS



ACCOMPAGNEMENT D'INTERVENANTS SPÉCIFIQUES



MARKETING

RENOUVELEMENT DE PARTENARIATS



1ER PARTENAIRE BOXE



Direction de
l'administration
pénitentiaire

BOXE EN MILIEU CARCÉRAL



PROTECTION JUDICIAIRE
DE LA JEUNESSE

BOXE ET PJJ



BOXE À L'HÔPITAL



PARIS 2024

ÉDUCATION ET INSERTION PAR LA BOXE



BOXE SCOLAIRE



BOXE UNIVERSITAIRE

COMMUNICATION

- Nouveau format pour la revue fédérale France Boxe
- Des réseaux sociaux en constante progression
- Un site web fédéral de plus en plus consulté
- Une newsletter InfoBoxe lu par des centaines d'internautes

DEVELOPPEMENT

- Travaux entamés sur la digitalisation de la FF Boxe
- Une commission pleinement investie
- Un accompagnement professionnel
 - Agence de relation presse - Prestataires journalistes

COMMISSION FED. DU DEVELOPPEMENT, DURABLE FÉMINISATION, SANTÉ, ÉDUCATION

PRÉSIDENT : MOHAMED JAMAI

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Karim AIOUAZ

- Mehdi LARBI

- Nedjid EL BAJA

- Nouredine SAHNOUNE



ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

◆ Rapport annuel 2021

Dans la continuité des saisons précédentes, la FF Boxe poursuit ses travaux de développement de la pratique pour tous publics en collaborant avec diverses institutions favorisant l'inclusion, l'éducation et l'insertion par le sport, parmi lesquelles :

- La Direction de l'administration pénitentiaire : favoriser le lien social par la boxe en milieu carcéral ;
- La Protection judiciaire de la jeunesse : encourager les jeunes PJJ à pratiquer la boxe dans un but de réinsertion sociale ;
- Le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports / l'UNSS / l'USEP : développer la boxe scolaire et le lien entre les clubs et les écoles/collèges ;
- La Française des Jeux : le projet « Performance Pour Elles » à destination de la pratique féminine et des impacts du cycle menstruel sur la performance sportive des boxeuses de la FFBoxe et sur leur poids en vue de Paris 2024 ;
- L'ANPSS (Association nationale de la performance sociale du sport) : en participant au projet PIC (Plan d'investissement dans les compétences), la FF Boxe (ainsi que 7 autres fédérations) participe aux travaux d'accompagnement de l'innovation sociale des acteurs locaux de proximité (ruraux et quartiers) engagés dans l'inclusion par le sport ;
- Le COJO (Comité d'organisation des Jeux olympiques) Paris 2024 : en répondant au fonds de dotation « Impact 2024 », la FF Boxe s'engage à valoriser et accompagner des projets d'intérêt général utilisant la boxe pour la santé, le bien-être, le plaisir d'apprendre, l'engagement citoyen, l'inclusion, la solidarité, l'égalité et l'environnement. De plus, à travers le dispositif « Terre de Jeux » qui regroupe une grande quantité de communes désireuses de promouvoir les JO sur leur territoire, la FF Boxe s'est positionné pour réaliser des animations avec le soutien d'Esprit boxe ;
- L'ANDSA (Association nationale pour le développement du sport dans l'apprentissage) : organisme avec lequel la FF Boxe poursuit sa collaboration avec les apprentis en participant à la formation des enseignants EPS qui interviennent au sein des CFA et en proposant des actions de promotion ;
- Premiers de Cordée : développer le sport à l'hôpital en favorisant les initiations boxe à destination des enfants hospitalisés mais également les actions handi-boxe (initiation et sensibilisation au handicap à destination des enfants scolarisés et des entreprises), favoriser ce type d'actions dans les CR.

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Au-delà des partenariats en cours, l'handi-boxe est une pratique devenue incontournable au sein de la fédération. Ainsi, le Challenge Gilbert Joie ainsi que la formation handi-boxe à destination des entraîneurs souhaitant proposer cette pratique a été relancée en 2022 après deux années d'interruption dues à la crise sanitaire. La reprise a été compliquée avec peu d'inscriptions mais il faut poursuivre les efforts pour maintenir ce temps fort de l'activité nationale handi-boxe.

Les animations/initiations à la Boxe proposées par le collectif de champions Esprit Boxe ont également repris depuis l'été 2021. C'est ainsi près de 2 000 jeunes et moins jeunes qui se sont essayés à la discipline dans divers environnements : salles de sport, entreprises, îles de loisirs, parcs, etc.

Enfin, le Ladies Boxing Perf^r, organisations 100% féminines mobilise toujours autant de boxeuses permettant à ces dernières de développer les compétences acquises en club face à des adversaires plus diversifiées.

La FF Boxe a également participé activement à l'organisation de la Gymnasiade 2022, événement sportif et culturel mondial inscrit dans une dynamique de communication globale et dans un concept responsable à destination des jeunes de collèges. Cet événement est organisé en partenariat avec l'UNSS, l'ISF et le comité régional de Normandie (du 14 au 22 mai 2022), regroupant 17 sports et 3500 participants.

COMMISSION FED. JURIDIQUE, STATUTS ET REGLEMENTS

PRÉSIDENTE : MARIE-LISE ROVIRA

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Bernard Benabdallah

- Michel Pautot

- Gérard Danglade

- Jean-Bernard Pailliser

MISSIONS

La commission juridique, statuts et règlements a dans ses attributions :

élabore les statuts de la FF Boxe et des organes déconcentrés, du Règlement Intérieur et des règlements généraux de la FF Boxe ;

propose toutes les modifications nécessaires des textes fédéraux auprès des instances dirigeantes de la FF Boxe ;

vérifie la conformité et la cohérence de l'ensemble des textes réglementaires fédéraux. Elle donne son avis sur les dispositions de ces textes et sur les lois et règlements susceptibles d'intéresser la boxe ;

examine toutes les questions se rapportant au respect des textes fédéraux autres que ceux relatifs au règlement disciplinaire ;

apporte une meilleure connaissance des textes fédéraux en direction des représentants des structures déconcentrées et des clubs de la FF Boxe.

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Comme décidé lors de l'AG ordinaire du 25 septembre 2021, le groupe de travail relatif à l'actualisation et la refonte des statuts et règlements, mis en place en 2018 a fait place à une commission permanente, la Commission fédérale juridique, statuts et règlements, qui est venue compléter l'organigramme fédéral.

A la suite du comité directeur du 11 décembre 2021, Marie-Lise ROVIRA a été élue Présidente de cette commission.

La composition de la commission a été entérinée le 31 janvier 2022 par le Comité directeur.

La commission a aussitôt entamé son travail d'actualisation et d'harmonisation des textes fédéraux :

- Modifications statutaires
 - Modifications du règlement intérieur
 - Modifications du règlement disciplinaire
- Actualisation du règlement des agents sportifs



COMITÉ D'ETHIQUE

PRÉSIDENT : MICHEL CORBIÈRE

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Sabine FOUCHER

- Michel PAUTOT

- Jérôme LADES

- Françoise RABIA

MISSIONS

- Il veille à l'application et au respect de la charte d'éthique et de déontologie de la FF Boxe.
- Il statue et donne des avis sur toutes les questions d'éthique et de déontologie pour lesquelles il est saisi par les différentes instances fédérales.
- Il traite les différents signalements portés à sa connaissance relevant de sa compétence.
- Il formule des recommandations générales ou spécifiques pour une meilleure prise en charge des valeurs et des principes dictés par la charte.
- Il travaille à la prévention et au traitement des conflits d'intérêts.
- Il saisit les instances disciplinaires fédérales compétentes en cas de violation grave des valeurs et des obligations inscrites dans la charte d'éthique et de déontologie.

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

◆ RAPPORT D'ACTIVITÉ SAISON 2021-2022

Créé à l'issue de nos dernières élections fédérales, le comité d'éthique a travaillé à la mise en place de ses outils de fonctionnement et a répondu à ses premières saisines.

Il s'est réuni deux fois :

- Le 12 octobre 2021 en présentiel.
- Le 4 mars 2022 en semi présentiel (deux à la FF Boxe et trois en Visio)

1) LES TRAVAUX ENTREPRIS :

Pour concrétiser les travaux entrepris à distance, le comité s'est réuni le 12 octobre dernier en ayant inscrit à l'ordre du jour la mise en place d'un règlement interne, la relecture du code d'éthique et de déontologie, la proposition de mise en place d'un code de déontologie pour les cadres techniques, la perspective de la plateforme de signalement du CNOSF, la mise en place d'une adresse électronique dédiée et l'élaboration d'un formulaire type de saisine.

- le règlement interne du comité d'éthique a été finalisé est présenté au comité directeur de la FF Boxe qui l'a adopté le 11 décembre 2021.

- le comité a accepté l'idée d'une relecture de la charte d'éthique et de déontologie de la FF Boxe. Mais, il a remis ce travail à une date ultérieure dans la mesure où le CNOSF lui-même est en train de revoir sa charte qui devrait être adoptée définitivement au mois de mai 2022. L'objectif étant de prendre en compte la loi du 24 août 2021 et l'adoption du contrat d'engagement républicain.

- le comité a demandé au président de la commission de la formation de bien vouloir nous proposer une charte de déontologie pour les entraîneurs de la FF Boxe. Sous l'impulsion de son président, monsieur Daniel LEMOINE, cette charte a été mise au point et proposée au comité d'éthique qui va l'examiner lors de sa prochaine réunion de travail.

- le principe de la mise en place d'une adresse électronique dédiée au comité d'éthique a été décidé lors de la réunion du 12 octobre 2021. Avec l'aide de Jean-Baptiste MARSAUD et de la société Kermain-Valley cette adresse a été mise en place au mois de mars 2022 et elle est la suivante : comite.ethique@ff-boxe.com

- il a été décidé de procéder à l'élaboration d'un formulaire de signalement numérique permettant de saisir dans les meilleures conditions le comité d'éthique. Ce formulaire est actuellement réalisé et sera discuté et adopté lors de la prochaine réunion du comité d'éthique. Ce formulaire aura vocation à être proposé sur le site fédérale afin d'être facilement accessibles pour les licenciés de la FF Boxe.

ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

2) LES AFFAIRES SOUMISES AU COMITE D'ETHIQUE :

Les affaires traitées :

A ce jour, quatre affaires ont été traitées par le comité d'éthique. Deux d'entre elles ont été transmises à une commission disciplinaire. Pour les deux autres, la mise en cause des principes de la charte d'éthique et de déontologie de la FF Boxe ayant été considérée comme lointaine et mineure, le comité a préconisé un règlement en interne des situations évoquées.

Les affaires en instances :

Actuellement, deux autres affaires ont été soumises au comité d'éthique. Elles seront examinées lors d'une prochaine réunion. Il est à noter que ces deux saisines proviennent de la commission médicale qui se trouve confronté à des pratiques qui mettent en danger sur le plan médical et juridique les licenciés. Le comité d'éthique proposera prochainement un plan de communication sur les dangers et les conséquences que peut engendrer de telles pratiques.

3) LES REUNIONS D'INFORMATION :

Le comité d'éthique a participé aux réunions d'information du CNOSF et du CPPF (Comité Français du Fair-Play) traitant des affaires relevant de sa compétence.

CONCLUSION :

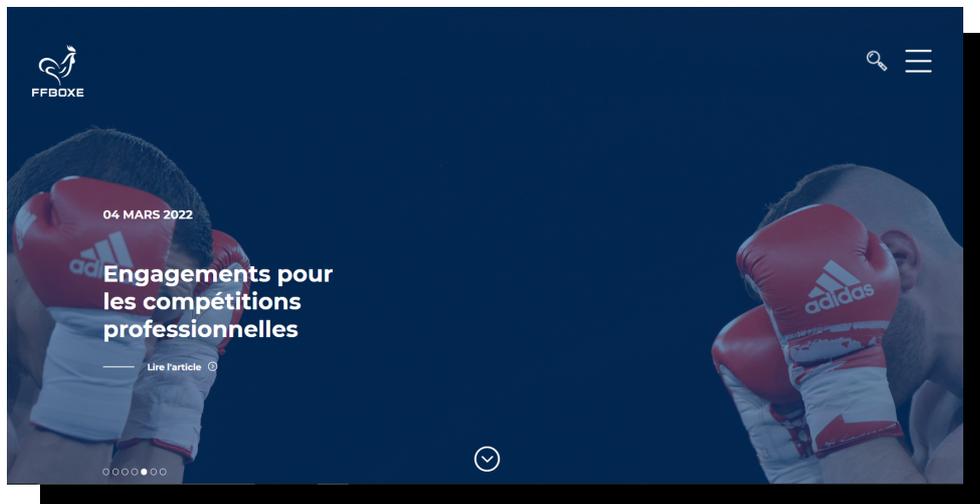
Organe nouveau au sein de la FF Boxe, le comité d'éthique est maintenant opérationnel. Il préconise une relecture et une modification de nos règlements notamment disciplinaires à des fins d'harmonisation des procédures. Chargé de formuler des avis dans le domaine de l'éthique et de la déontologie, il ne doit pas devenir une chambre de pré-enregistrement de toutes les affaires disciplinaires. Par ailleurs, il lui faudra mettre en place de nouveaux outils pour faciliter sa saisine et mieux faire connaître son rôle. Outre, le traitement des demandes qui lui seront adressées, le comité d'éthique doit contribuer au travail de mise en cohérence des textes réglementaires liés à son apparition dans le dispositif fédéral.

COMMUNICATION



SITE WEB

ffboxe.com



Utilisateurs

263 k

↑20,1 %

Sessions

491 k

↑6,7 %

Taux de rebond

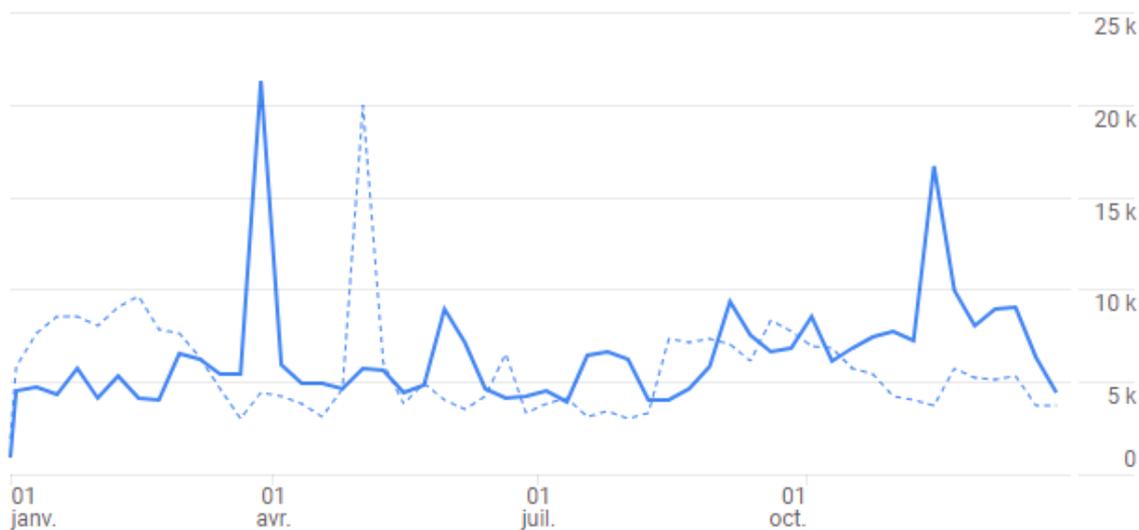
61,78 %

↑3,4 %

Durée de la session

1 min 42 s

↓8,8 %



Dernière année civile ▼

AUDIENCE (VUE D'ENSEMBLE) >

MÉDIAS SOCIAUX



Couverture de la Page Facebook ⓘ

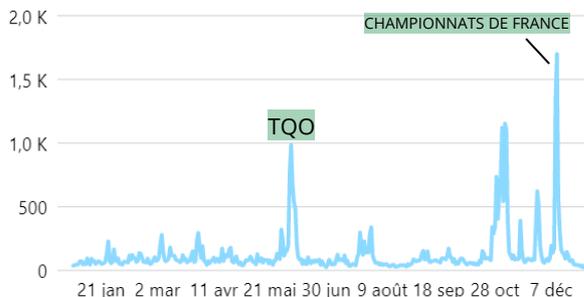
1 177 045 ↑ .129,7 En % par rapport à la période précédente



Couverture : Nombre de personnes ayant vu l'un des contenus de notre page (publications, stories, publicités, etc.).

Visites sur la Page Facebook ⓘ

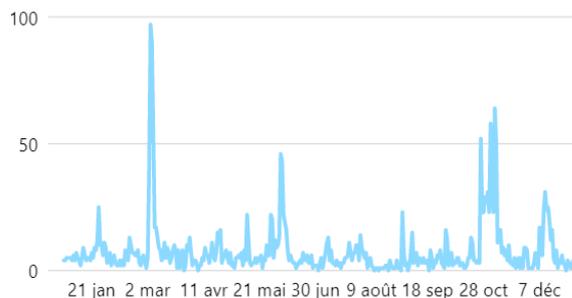
46 728 ↑ .147,5



21 jan 2 mar 11 avr 21 mai 30 jun 9 août 18 sep 28 oct 7 déc

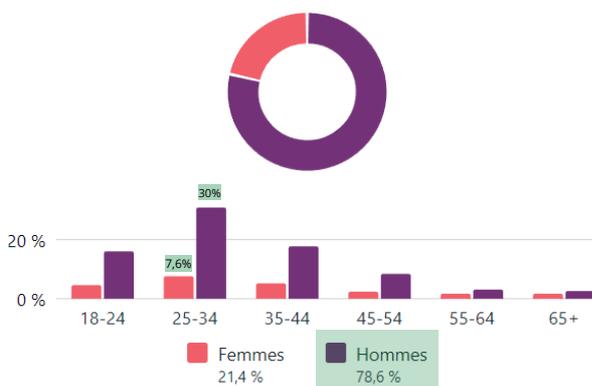
Nouvelles mentions J'aime de la Page Facebook ⓘ

2 730 ↑ .15,5



21 jan 2 mar 11 avr 21 mai 30 jun 9 août 18 sep 28 oct 7 déc

Âge et genre ⓘ



Couverture Instagram ⓘ

72 095 ↑ .295,1



Visites du profil Instagram ⓘ

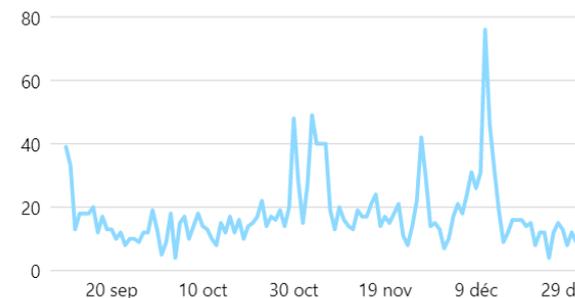
53 841 ↑ .238,9



21 jan 2 mar 11 avr 21 mai 30 jun 9 août 18 sep 28 oct 7 déc

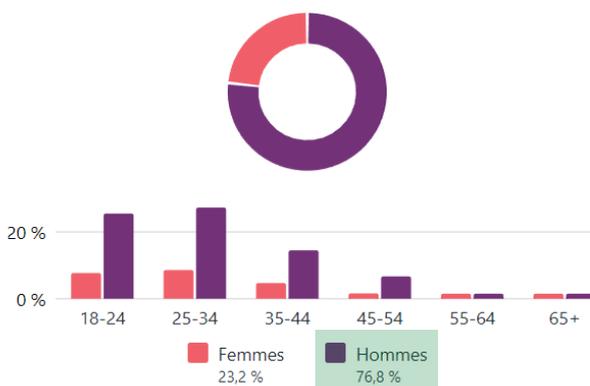
Nouveaux abonnés Instagram ⓘ

2 028

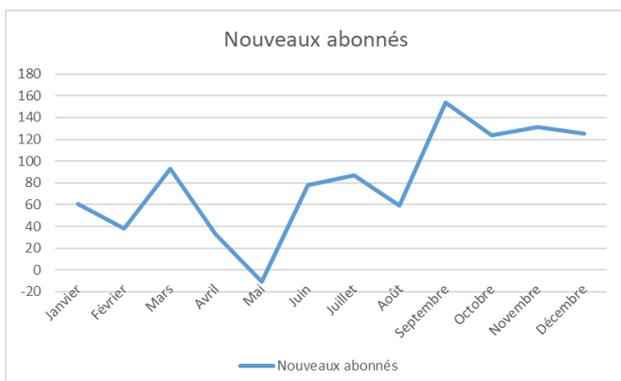
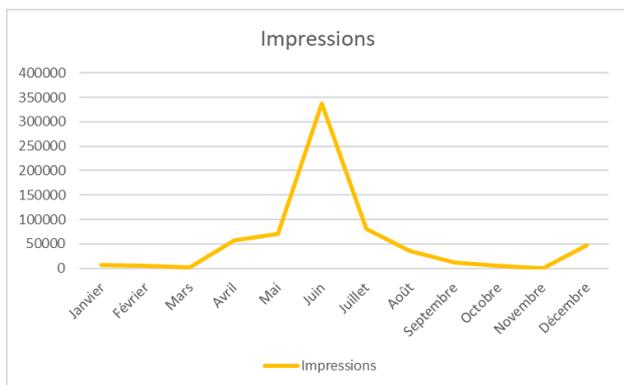
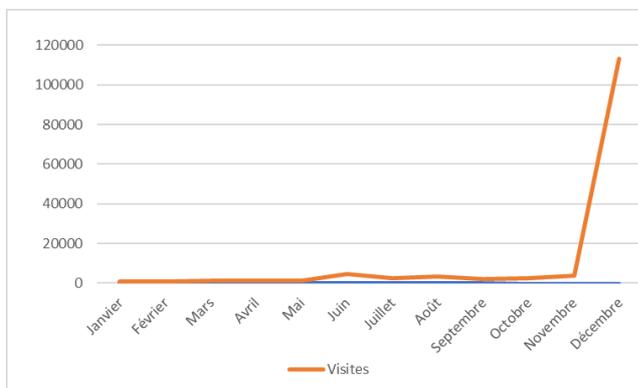
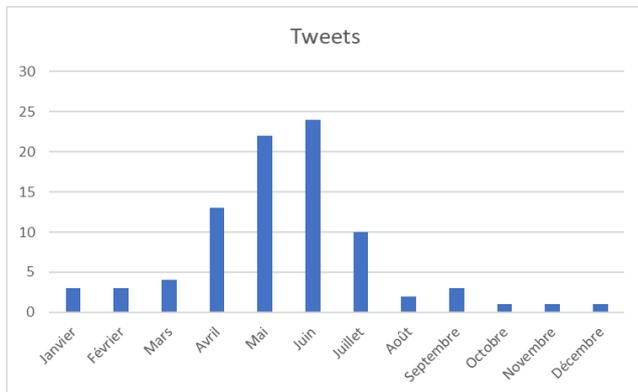


20 sep 10 oct 30 oct 19 nov 9 déc 29 dé

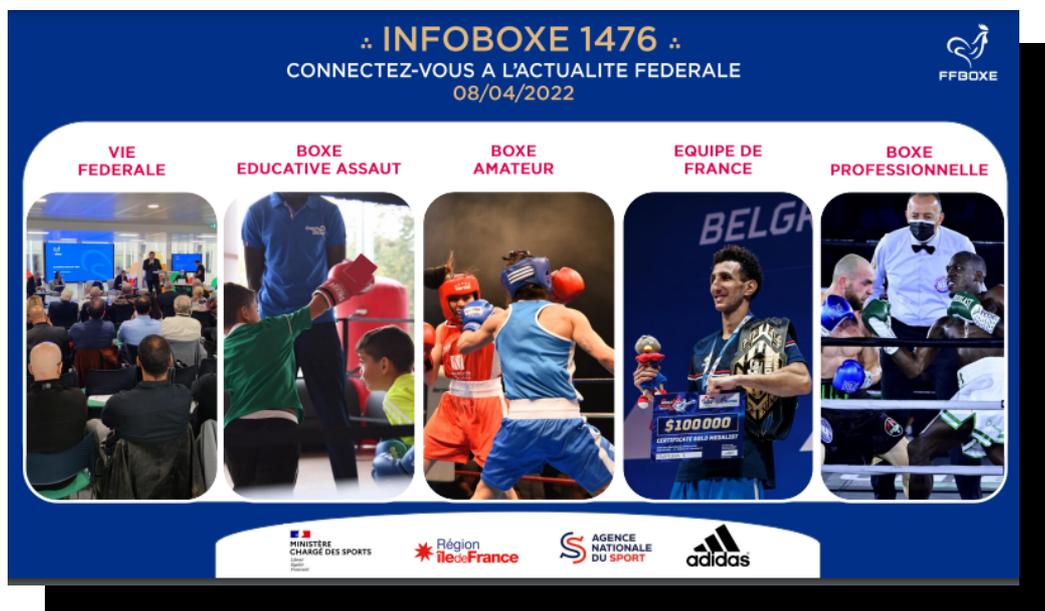
Âge et genre ⓘ



MÉDIAS SOCIAUX



NEWSLETTER



Sortie hebdomadaire : tous les jeudis

Actualité des différents types de pratiques et actualités fédérales

Audience performance

Taux moyen d'ouverture du mail	33.6%	Taux moyen d'interaction avec le mail	9.7%
Taux moyen d'inscriptions	7,400.0%	Taux moyen de désinscriptions	0.1%

REMARQUES

- Mise en place d'abonnement à la newsletter depuis le site ffboxe.com
- Saturation actuelle du nombre d'abonnés (+ de 2000).
 - Une transition vers un nombre d'e-mailing illimités pourrait être envisagé via une offre payante.

FRANCE BOXE

7000

Tirages par mois



Sortie bimestrielle

6

Numéros par saison

En début de saison 2021/2022, la commission marketing a intégré un nouveau format qui est paru en 2022

Nouvelle identité du France Boxe depuis juin 2022



ÉVÉNEMENTS

YOUTUBE 

◆ CHAMPIONNATS DE FRANCE AMATEUR

71 000 vues cumulées



CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR - RING B

4,8 k vues • Diffusé il y a 6 mois

◆ DOUBLE RENCONTRE FRANCE-ITALIE + DOUBLE RENCONTRE FRANCE-ESPAGNE

8 400 vues cumulées



LIVE : Rencontre internationale de boxe Fran...

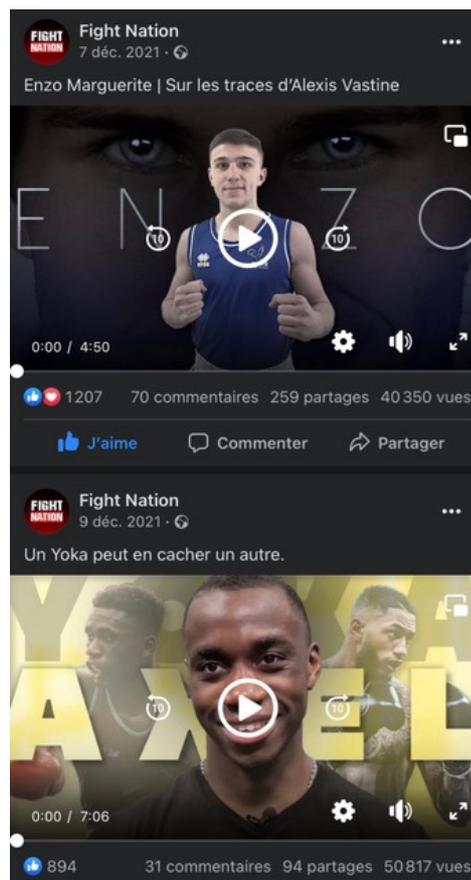
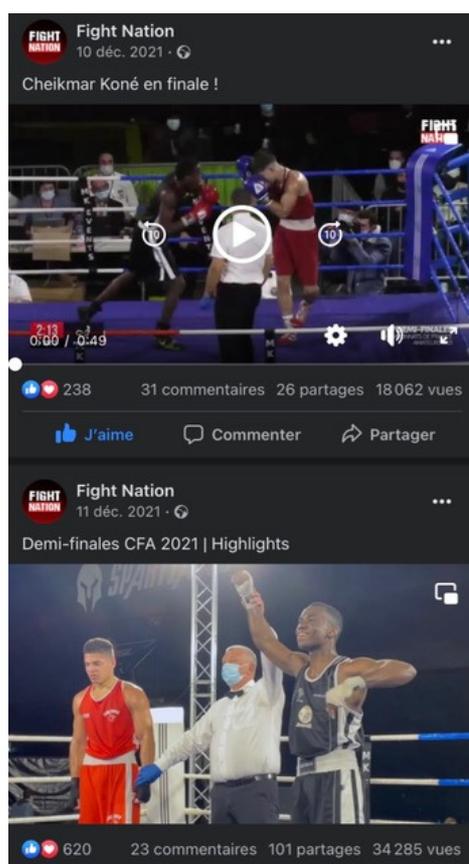
1,9 k vues • Diffusé il y a 2 mois

ÉVÉNEMENTS

FIGHT NATION



CHAMPIONNATS DE FRANCE AMATEUR + REPORTAGES



Vendredi 10.12.21

Utilisateurs uniques connectés: **4 991.75**

Estimation du nombre de téléspectateurs total (avec un indice moyen de 1,8 par compte connecté): **8 985.15**

+REPLAY: 8 604,75 vues au 15.12.21

Samedi 11.12.21

Utilisateurs uniques connectés : **6 532.13**

Estimation du nombre de téléspectateurs total (avec un indice moyen de 1,8 par compte connecté) : **11 757,83**

+REPLAY: 15 980,25 vues au 15.12.21

RAPPORT FINANCIER



RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

Le projet de budget qui vous avait été lors de notre dernière l'assemblée générale le 25 septembre 2021 à Saint Denis au siège de « Paris 2024 » avait pour objectifs principaux

- Prendre en compte l'organisation du TQO ainsi que la participation aux JO à Tokyo ;
- Rétablir la situation financière suite à l'exercice lourdement déficitaire de 2020 en se basant sur une reprise du nombre de licenciés estimé au moins à 40 000 licences, une optimisation des demandes de subventions et un contrôle accru des dépenses ;
- Prendre en compte l'organisation des championnats de France sous une forme innovante ;
- Faciliter et simplifier les procédures entre la FFB et ses organes décentralisés ;
- Maintien des tarifs « covid » sur les licences pro et droits aux organisations ;
- Sur le plan administratif, la Fédération a eu recours à l'activité partielle et au télétravail pour ses salariés, plus globalement l'ensemble des mesures gouvernementales sur les plans réglementaires et financiers ont été prises afin de poursuivre l'activité.

Toute analyse financière en regard de l'exercice précédent est donc difficile compte-tenu des circonstances exceptionnelles du contexte sanitaire mais également en raison de l'impact majeur du TQO et des JO.

Activité et résultat

Le résultat au 31 décembre 2021 fait apparaître un excédent de 361 282€ contre un déficit de 535 950€ en 2020.

Ce résultat est composé de trois parties : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à 285 717€ au 31 décembre 2021 contre -608 125€ en fin d'année 2020. Les produits d'exploitation s'élèvent à 5 468 069€ soit une augmentation de 43% par rapport à 2020. Cette hausse est due à l'organisation du TQO, aux aides perçues au titre de la Covid mais aussi à la reprise de l'activité. Le budget 2021 est ainsi impacté à près de 1M€ aussi bien en recettes qu'en dépenses pour l'organisation du TQO et à hauteur de 400 000€ sur des aides Covid.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 5 182 352€ soit une hausse de 17%. Cette forte hausse se situe essentiellement sur les charges externes (32%) et sur les charges de personnel (15%), les unes dues au TQO, les autres à la sortie des mesures Covid et notamment le recourt à l'activité partielle de nos personnels en 2020.

Le résultat financier s'élève à 193€ au 31 décembre 2021 contre 704€ au 31 décembre 2020. La baisse est essentiellement due à des charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements.

Le résultat exceptionnel de cette année se situe quasiment au même niveau en 2020 avec 75 373€ au 31 décembre 2021 contre 71 471€ fin 2020.

Analyse du bilan

Le bilan total s'élève à 2 679 704€ et nos fonds propres à 1 706 357€, la hausse est imputable au résultat positif de l'exercice.

Bilan actif

Les immobilisations sont en augmentation de 53 474€ sur l'exercice 2021 principalement pour du matériel technique et du matériel informatique.

Les créances de la Fédération s'élèvent à 449 555€ et concernent en majorité les comités régionaux à la suite des facturations des licences de décembre 2021 pour 269 227€ et des subventions à recevoir pour 164 739€ de 3 de nos partenaires institutionnels.

La trésorerie nette à la clôture de l'exercice s'élève à 1 791 184€, d'un montant quasi identique à l'an passé où elle se montait à 1 765 512.

Les charges constatées d'avance sont en diminution par rapport à celles de 2020 et s'élèvent au 31 décembre 2021 à 75 706€ contre 126 459€ l'année précédente.

Bilan passif

Les fonds propres de la Fédération s'élèvent au 31 décembre 2021 à 1 025 075€ contre 1 524 340€ l'année précédente ce qui s'explique par l'affectation en partie du résultat déficitaire de 2020.

A souligner la présence de réserves pour l'organisation de manifestations sportives à hauteur de 320 000€. Les fonds dédiés au TQO ont intégralement été repris cette année à hauteur de 227 640€.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 483 626€ au 31 décembre 2021 contre 542 889€ fin 2020. Elles tiennent notamment compte des factures de la MDS pour 167 489€ ; les autres dettes concernent les divers fournisseurs de la fédération.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 139 597€ en 2021 contre 129 849€ en 2020 dont en 2021 des provisions pour congés payés à hauteur de 33 478€.

Enfin, les produits constatés d'avance de 252 842€ concernent les recettes sur les formations encaissées en 2021 mais dont les actions se feront sur 2022.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat dans son intégralité, soit 361 282€ au fonds associatif

En conclusion sur cette année 2021, nous pouvons nous féliciter de ce résultat positif pour la Fédération.

Il est à signaler que nos partenaires institutionnels ont maintenu la confiance en notre Fédération ; qu'ils en soient remerciés tout comme pour leur solidarité en ces moments difficiles.

Je terminerai en remerciant les comités régionaux pour l'effort de solidarité dont vous avez fait preuve sur ces années difficiles et la qualité des relations que nous avons su nouer depuis mars 2021.

Pour l'avenir et donc déjà 2022, je souhaite que nous puissions nous doter grâce à une refonte de la comptabilité analytique et la mise en place de tableaux de bord financiers, de nouveaux outils qui nous permettront d'avoir une vision instantanée de l'avancée de nos projets, du coût des différents services et ainsi de bénéficier d'indicateurs financiers encore plus performants pour piloter notre Fédération.

BILAN 2021**Bilan**

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	11 309	4 823	6 485	2 565	3 920
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	28 000		28 000	28 000	
Constructions	466 953	340 953	126 000	136 080	- 10 080
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	296 914	102 228	194 686	174 243	20 443
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	4 425		4 425	4 425	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	807 601	448 004	359 597	345 313	14 284
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	3 662		3 662	11 816	- 8 154
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	275 337		275 337	64 736	210 601
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	174 218		174 218	89 226	84 992
Valeurs mobilières de placement				302 362	- 302 362
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 791 184		1 791 184	1 463 150	328 034
Charges constatées d'avance	75 706		75 706	126 459	- 50 753
TOTAL (II)	2 320 107		2 320 107	2 057 750	262 357
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	3 127 708	448 004	2 679 704	2 403 063	276 641

BILAN 2021**Bilan (suite)**

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice antérieur 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	1 025 075	1 524 340	- 499 265
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	320 000	356 685	- 36 685
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	361 282	-535 950	897 232
Situation nette (sous total)	1 706 357	1 345 075	361 282
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 706 357	1 345 075	361 282
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		227 640	- 227 640
TOTAL (II)		227 640	- 227 640
Provisions			
Provisions pour risques		60 000	- 71 220
Provisions pour charges	50 025	61 245	
TOTAL (III)	50 025	121 245	- 71 220
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	1 800	1 800	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	483 628	542 889	- 59 261
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	139 597	129 849	9 748
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	45 455	34 565	10 890
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	252 842		252 842
TOTAL (IV)	923 322	709 103	214 219
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	2 679 704	2 403 063	276 641
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

COMPTE DE RÉSULTAT 2021

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	1 569 701	1 313 403	256 298	19,51
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	174 657	170 181	4 476	2,63
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	106 146	49 300	56 846	115,31
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	2 761 731	1 562 380	1 199 351	76,76
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	121 245	59 484	61 761	103,83
Utilisations des fonds dédiés	227 640	200 000	27 640	13,82
Autres produits	506 949	455 734	51 215	11,24
Total des produits d'exploitation (I)	5 468 069	3 810 481	1 657 588	43,50
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	127 348	144 346	- 16 998	-11,78
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	3 948 091	2 994 852	953 239	31,83
Aides financières	2 000		2 000	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	63 119	71 528	- 8 409	-11,76
Salaires et traitements	708 160	657 266	50 894	7,74
Charges sociales	244 047	166 380	77 667	46,68
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	39 190	35 349	3 841	10,87
Dotations aux provisions	50 025	121 245	- 71 220	-58,74
Reports en fonds dédiés		227 640	- 227 640	-100
Autres charges	371		371	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	5 182 352	4 418 607	763 745	17,28
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	285 717	-608 125	893 842	146,98
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	572	704	- 132	-18,75
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change	480		480	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	1 052	704	348	49,43
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	81		81	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	778		778	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT 2021

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	859		859	N/S
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	193	704	- 511	-72,59
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	285 910	-607 421	893 331	147,07
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	143 869	128 823	15 046	11,68
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	143 869	128 823	15 046	11,68
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	68 496	57 352	11 144	19,43
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	68 496	57 352	11 144	19,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	75 373	71 471	3 902	5,46
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	5 612 990	3 940 009	1 672 981	42,46
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 251 707	4 475 959	775 748	17,33
EXCEDENT OU DEFICIT	361 282	-535 950	897 232	167,41
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

RÉSULTAT DÉTAILLÉ 2021 ET PRÉVISIONNEL 2022

COMPTE DE RESULTAT	RÉALISÉ 2021	PRÉVISIONNEL 2022
Produits de ventes	280 802 €	265 000 €
Subventions d'exploitation	2 761 731 €	2 173 000 €
Reprises sur provisions et fonds dédiés	348 885 €	- €
Autres produits d'exploitation	2 076 651 €	224 300 €
Total des produits d'exploitation	5 468 069 €	4 681 000 €
Achats effectués de marchandises	127 348 €	145 000 €
Fournitures consommables	198 272 €	138 500 €
Services extérieurs	3 283 000 €	3 283 000 €
Impôts et taxes	63 119 €	74 500 €
Charges de personnel	952 207 €	937 500 €
Dotations aux amortissements	39 190 €	53 000 €
Dotations aux provisions	50 025 €	50 000 €
Autres charges d'exploitation		- €
Total des charges d'exploitation	5 182 352 €	4 681 500 €
Résultat d'exploitation	285 717 €	-500 €
Produits financiers	1 052 €	1 000 €
Charges financières	-859 €	500 €
Résultat financier	193 €	500 €
Résultat courant	285 910 €	- €
Produits exceptionnels	143 868 €	
Charges exceptionnelles	68 496 €	
Résultat exceptionnel	75 372 €	
Résultat de l'exercice	361 282 €	- €

RÉSULTAT DÉTAILLÉ 2021 ET PRÉVISIONNEL 2022

PRODUITS	RÉALISÉ 2021	PRÉVISIONNEL 2022
Ventes de marchandises	174 657 €	165 000 €
VENTES FRANCE BOXE	155 134 €	160 000 €
VENTES DIVERSES	19 522 €	5 000 €
Prestations vendues	106 146 €	100 000 €
Subventions d'exploitation	2 761 731 €	2 173 000 €
SUBVENTIONS ANS + MINISTERE	1 544 000 €	1 886 000 €
SUBVENTIONS DIGES	275 417 €	- €
AUTRES SUBVENTIONS	575 506 €	147 000 €
DGFIP dont Fonds de solidarité	366 808 €	140 000 €
Reprises sur provisions et fonds dédiés	348 885 €	- €
Provisions pour risques et charges d'exploitatio	121 245 €	- €
Reprise sur fonds dédiés	227 640 €	- €
Autres produits d'exploitation	2 076 651 €	2 243 000 €
Affiliations	55 462 €	56 000 €
Licences	1 184 427 €	1 317 000 €
Licences Pro	42 469 €	50 000 €
Assurances Licences	159 290 €	170 000 €
Droits de réunions	128 054 €	180 000 €
Recettes FMMAF	153 480 €	150 000 €
Formations	283 284 €	250 000 €
Pensions	70 185 €	70 000 €
Total des produits d'exploitation	5 468 069 €	4 681 000 €
Résultat de l'exercice	361 282 €	-

RÉSULTAT DÉTAILLÉ 2021 ET PRÉVISIONNEL 2022

CHARGES	RÉALISÉ 2021	PRÉVISIONNEL 2022
Achats effectués de marchandises	127 348 €	145 000 €
ACHATS FRANCE BOXE	127 348 €	145 000 €
Fournitures consommables	198 272 €	138 500 €
EDF / GDF	3 800 €	5 500 €
FOURN.ENTRETIEN ET PETIT EQUIPE	126 569 €	80 000 €
FOURNITURES DE BUREAU	22 612 €	20 000 €
FOURNITURES INFORMATIQUE	17 266 €	18 000 €
PHARMACIE	28 025 €	15 000 €
Services extérieurs	3 752 191 €	3 283 000 €
LOCATIONS MOBILIERES	- €	1 000 €
LOCATIONS DIVERSES	15 004 €	8 000 €
CHARGES DE COPROPRIETE	52 639 €	60 000 €
ENTRETIEN ET MAINTENANCE	168 020 €	155 000 €
ASSURANCES	233 228 €	200 000 €
DOCUMENTATIONS	13 904 €	5 000 €
FRAIS AG ET COMMISSIONS	63 178 €	65 000 €
DIVERS	5 361 €	10 000 €
RISTOURNES ET CONTRATS OBJECTIFS	372 349 €	750 000 €
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	1 268 506 €	667 000 €
HONORAIRES ET COMMISSIONS	161 253 €	150 000 €
RELATIONS PUBLIQUES	19 575 €	50 000 €
DEPLACEMENTS	349 308 €	360 000 €
FRAIS RECEPTION ET REPRESENTATION	58 179 €	100 000 €
HEBERGEMENT ET FRAIS	921 688 €	650 000 €
POSTE ET TELEPHONE	35 811 €	36 000 €
COTISATIONS ET DROITS	8 243 €	10 000 €
CREDIT BAIL	5 945 €	6 000 €

RÉSULTATS DÉTAILLÉS 2021 ET PRÉVISIONNEL 2022

CHARGES	RÉALISÉ 2021	PRÉVISIONNEL 2022
Impôts et taxes	63119 €	74500 €
TAXE HABITATION	- €	9500 €
TAXES FONCIERES	17772 €	18000 €
TAXES LOCAUX BUREAU	2368 €	
Formation professionnelle	12163 €	15000 €
Taxe sur les salaires	30816 €	32000 €
Charges de personnel	952207 €	937500 €
Salaires bruts (Salariés)	708160 €	696000 €
SALAIRES ET APPOINTEMENTS	402711 €	403000 €
SALAIRES - PERSONNEL TECHNIQUE	1395 €	15000 €
INDEMNITES MEDICALES MED/KINE	8025 €	8400 €
SALAIRES-VACATIONS	147639 €	148000 €
CONGES PAYES	-633 €	3000 €
IJSS BRUTES	4392 €	4000 €
INDEMNITES ET AVANTAGES	130566 €	100000 €
A.N.BADGES RESTAURANT NON IMPOS	9719 €	10000 €
INDEMNITES TRANSPORT PERSONNEL	4346 €	4600 €
Charges sociales (Salariés)	242600 €	240000 €
SALAIRES ET APPOINTEMENTS	242600 €	240000 €
SALAIRES - PERSONNEL TECHNIQUE		
INDEMNITES MEDICALES MED/KINE		
SALAIRES-VACATIONS		
Autres charges de personnel	1447 €	1500 €
COTIS.MEDECINE TRAVAIL-PHARMACI	1447 €	1500 €

RÉSULTATS DÉTAILLÉS 2021 ET PRÉVISIONNEL 2022

CHARGES	RÉALISÉ 2021	PRÉVISIONNEL 2022
Dotations aux amortissements	39 190 €	53 000 €
2805 - AMORTS INCORPORELLES	3 639 €	4 000 €
281350 - AMORTS. LOCAUX TOUR ESSOR 2009	10 080 €	10 000 €
281810 - AMORT.AGENC./INSTALLAT./AMENAGE	25 471 €	26 000 €
281840 - AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE		12 000 €
281870 - AMORT. MOBILIER		1 000 €
Dotations aux provisions	50 025 €	50 000 €
Provisions pour risques et charges	50 025 €	50 000 €
Autres charges d'exploitation	- €	- €
SUBVENTIONS VERSEES PAR L'ASSOC	- €	- €
Total des charges d'exploitation	5182352 €	4681500 €
Résultat d'exploitation	285717 €	- 500 €
Produits financiers	1052 €	1000 €
PROD.NETS S/CESSION VAL.MOBIL.PLACE	1052 €	1000 €
Charges financières	859 €	500
Charges financières	859 €	500 €
Résultat financier	193 €	500 €
Résultat courant	285910 €	-
Produits exceptionnels	143868 €	-
Reprises sur provisions réglementées		-
PRODUITS EXCEP. GESTION	89983 €	-
PRODUITS S/EXERCICES ANTERIEURS	53885 €	-
Charges exceptionnelles	68496 €	-
Dotations aux provisions réglementées	- €	-
CHARGES EXCEPT.S/OPERATION GES	45649 €	-
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEU	22847 €	-
Résultat exceptionnel	75372 €	-
Résultat de l'exercice	361282 €	-

AU PLUS PRÈS DES BOXEURS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOXE

Tour Essor - 14 rue Scandicci
93508 PANTIN CEDEX
France
Tél : 01 49 42 23 72
Fax : 01 49 42 28 79
ffboxe.com